Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Urbanisme - voie privée - définition

Par acaste

Bonjour,

Mon unité foncière est composée de 2 parcelles. La première comprend ma maison, la seconde de largeur de 6 mètres permet d'accéder à l'arrière de ma maison et permet également à 3 voisins d'accéder à leurs parcelles.

Je prévois la construction d'un pool house et d'une terrasse couverte en limite de mes 2 parcelles.

Or, le service de l'urbanisme de ma commune m'informe que je dois avoir un recul de 6 mètre compte tenu du fait qu'il considère que ma seconde parcelle est une voie.

Je souhaite donc connaitre la définition précise et les spécificités d'une voie.

Je précise que le règlement du PLU ne contient pas de lexique.

Je vous remercie pour toutes les informations que vous pourrez m'apporter.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50